

DONS PLANIFIÉS

**RALLUMEZ
DES VIES**



LAUBERIVIERE

FONDATION

Nul besoin d'être fortuné pour penser à faire un don planifié en faveur de la Fondation de Lauberivière.

Un don planifié peut se concrétiser du vivant ou au décès du donateur. En plus des legs, des dons de polices d'assurance vie ou de titres boursiers, d'autres options s'offrent à vous :






Que ce soit du vivant ou au décès et selon votre situation financière personnelle et familiale, des avantages fiscaux fort intéressants peuvent être rattachés à chacune des options offertes.

DIFFÉRENTS TYPES DE DON PLANIFIÉ

LE DON PAR TESTAMENT

Le don par testament (legs) est couramment utilisé en don planifié.

Différentes formes de legs s'offrent à vous, par exemple :

-  Le legs particulier :
«Je lègue à titre particulier à la Fondation de Lauberivière la somme de \$\$\$...»;
-  Le legs à titre universel :
«Je lègue à la Fondation de Lauberivière 50 % du résidu de ma succession...»;
-  Le legs universel :
«Je lègue l'universalité de tous mes biens à la Fondation de Lauberivière.»

Il est important de savoir qu'il existe des moyens qui pourraient permettre à votre succession de récupérer, en tout ou en partie, l'équivalent du capital qui aura été versé en don. Renseignez-vous auprès de votre conseiller financier.

DIFFÉRENTS TYPES DE DON PLANIFIÉ

(SUITE)

POLICE D'ASSURANCE VIE

Le don d'une police d'assurance vie est un moyen simple et peu coûteux de contribuer significativement à la Fondation de Lauberivière. Plusieurs possibilités sont à votre disposition et les avantages fiscaux diffèrent selon chaque situation :

- 🔥 Don d'une nouvelle police d'assurance vie pour laquelle vous rendez la Fondation de Lauberivière propriétaire et bénéficiaire ;
- 🔥 Don d'une police d'assurance vie déjà émise qui ne répond peut-être plus à vos besoins qu'elle soit finie de payer ou non ;
- 🔥 Inscrire la Fondation de Lauberivière à titre de bénéficiaire de votre police d'assurance vie.

Savez-vous qu'en matière de don planifié, l'assurance vie peut être utilisée en guise de remplacement du patrimoine pour votre succession ? Votre conseiller financier pourra vous aider à déterminer quelle sera l'option la plus intéressante pour vous.



DIFFÉRENTS TYPES DE DON PLANIFIÉ

(SUITE)

ACTIONS, TITRES ET AUTRES IMMOBILISATIONS

Voici une autre façon qui peut être très avantageuse au plan fiscal de faire un don.

Transmettre directement vos titres en guise de don à la Fondation de Lauberivière pourrait :

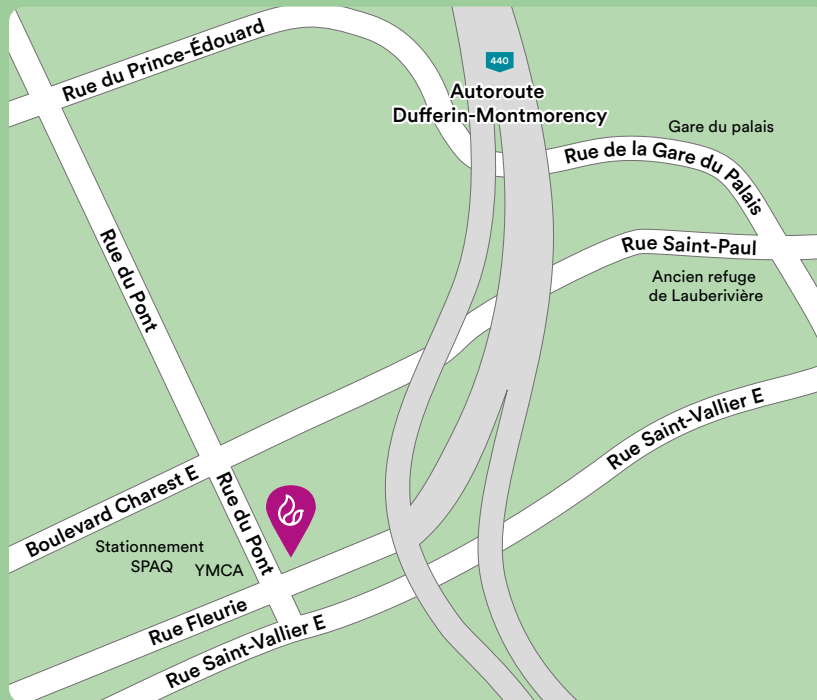
-  Vous dispenser, dans certains cas, de payer l'impôt sur le gain en capital ;
-  Vous permettre de recevoir un reçu officiel de don pour le montant de la juste valeur marchande de vos titres en date du jour où la Fondation les recevra.

Le don de certains titres et immobilisations pourrait vous donner droit à un taux d'inclusion de zéro sur le gain en capital réalisé. D'ailleurs, plus le gain en capital est important, plus le transfert direct des titres est avantageux.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous souhaitez obtenir notre formulaire de transfert de fonds.



PATRIMOINE



POUR NOUS JOINDRE

Fondation de Lauberivière

485, rue du Pont
Québec (Québec) G1K 0H6

Téléphone : 418 692-4248
Télécopieur : 418 694-7902
secretariat.general@lauberiviere.org

Numéro d'organisme de charité:
11892 1410 RR0001

lauberiviere.org



LAUBERIVIERE

FONDATION